

ANTUGNAC

*Le Conseil Municipal vous présente son
Bulletin Municipal trimestriel*

Hiver 2015

Vous trouverez ci-après la liste des événements qui se sont produits au sein de votre village au cours des mois de janvier, février et mars 2015.



POINTS DIVERS :



Pierre SALVA

Lydia Ibanez, Maire par intérim et ses conseillers souhaitent commencer ce bulletin trimestriel par un hommage à Pierre SALVA, Maire d'Antugnac, Vice-président de la Communauté des communes du Pays de Couiza qui laisse derrière lui l'image d'un élu local engagé à défendre sa commune pour une ruralité vivante. Il désirait faire d'Antugnac un village dynamique, accueillant et moderne. C'était aussi un homme de grande valeur, fidèle en amitié, fidèle à son devoir de Maire, à sa commune. L'éducation, la culture, les associations, l'Enfance Jeunesse, la crèche... étaient des dossiers qui lui tenaient particulièrement à cœur. Fier aussi d'avoir mené à terme la réalisation de la nouvelle station d'épuration et d'avoir intégré la commune d'Antugnac comme commune associée au Parc Naturel Régional en Corbières-Fenouillèdes. Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire, le 24 Janvier 2015, il avait remercié ses adjoints et l'ensemble des conseillers pour le travail réalisé durant l'année. Pierre avait annoncé que la priorité en 2015 serait donnée aux travaux de réfection de l'école et à la réalisation d'un schéma directeur d'adduction d'eau potable malgré les 14% de restriction budgétaire de l'État.

RAPPELS

Pour les riverains de la Route de la Serpent, si votre système d'assainissement individuel n'est pas aux normes, vous disposez d'un délai de deux ans pour vous raccorder au réseau collectif communal ou pour faire les travaux de mise aux normes. Il vous sera possible de payer le raccordement en trois fois sous conditions de ressources. Les personnes qui désirent bénéficier de ces facilités de paiement devront fournir leur dernier relevé d'imposition ainsi que des justificatifs pour des remboursements d'emprunts (s'il y a lieu).

AVIS DE DECES

Nous avons le regret de vous annoncer les décès de

Stéphane LAUMONT
Né le 21/02/1960 à Honfleur
Décédé le 01/01/2015 à Antugnac

Henri SIRE
Né le 09/01/1940 à Espéraza
Décédé le 09/02/2015 à Antugnac

Pierre SALVA
Né le 09/11/1956 à Saurat
Décédé le 16/02/2015 à Toulouse

Le 19 Février 2015, c'est avec une très vive émotion que j'ai pris la parole en tant que première adjointe pour lui dire adieu, au nom de tous les administrés de la commune d'Antugnac, ses amis, sa famille. Je voudrais vous dire que j'ai eu de la chance de faire mes premières armes sous son autorité. Il m'a tout appris et j'ai tout appris en travaillant à ses côtés. Loin de me décourager, il m'a donné l'envie de m'investir dans la gestion de notre commune et de participer activement aux réunions des membres du bureau communautaire de la communauté des communes du Pays de Couiza. Je suis heureuse de voir combien il était apprécié et respecté. Au fond de moi, j'espère occuper cette mission dignement, et garder sa ligne de conduite. Je sais qu'il vous manque mais sachez qu'il nous manque aussi.

* L'année 2015 a pour objectif de créer de la trésorerie à la commune et nous sommes toujours en attente de réponses pour des demandes de subventions, donc il n'y aura pas de nouveaux éléments sur l'aire de jeux. Dernièrement, nous avons rénové bénévolement les deux jeux à bascules et ils sont en fonctionnement.

Par ailleurs, nous demandons aux utilisateurs de ces lieux de les respecter. Il a été retrouvé des morceaux de verres éparpillés ; ce qui est bien entendu dangereux pour les enfants qui viennent s'amuser.

* Le Dimanche 18 janvier 2015 a eu lieu un loto au foyer au profit des écoles du RPI Antugnac, Luc Sur Aude et Montazels, ces dernières remercient les participants qui a permis de récolter des fonds pour les projets de sorties des enfants.

* Le 24 janvier 2015 ont eu lieu les vœux de la Municipalité au foyer. Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes ce jour-là.



* Pendant les vacances scolaires, l'école du village a bénéficié de petits travaux : remplacement des radiateurs dans la salle de classe. Nous sommes en attente des réponses de demande de subvention concernant le deuxième volet de la rénovation de l'école. Réponse second trimestre 2015.

* La STEP est en fonction depuis le 16 mars dernier. Une note d'information a été distribuée dans les boîtes aux lettres afin de vous rappeler qu'il est interdit de jeter les lingettes et serviettes hygiéniques dans les WC. En effet, ces éléments nuisent au bon fonctionnement de la station.

Voici ci-dessous le flyer :

Suite aux dysfonctionnements sur l'ancienne unité d'épuration, une réhabilitation de la filière de traitement des eaux usées de la commune s'est avérée nécessaire. Les ouvrages en place ne permettaient pas de respecter les normes en vigueur applicables au rejet. Afin de respecter la réglementation en terme d'hygiène et d'environnement et de réduire les nuisances au milieu naturel, il a été construit une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 300 EH extensible à 350 EH.

OUVRAGES	FONCTION
Dégrilleur	Retient les éléments grossiers supérieurs à 2 cm
Chasse d'alimentation du 1 ^{er} étage (fonctionnement gravitaire, sans électricité)	Permet de maîtriser le volume d'eau envoyé sur les bassins de traitement
1 ^{er} étage de filtration : 1 filtre séparé en 3 casiers → 1 seul casier est alimenté à la fois	Prétraitement affiné : toute la pollution sous forme solide est retenue à la surface du filtre : création d'une couche de boue.
Chasse d'alimentation du 2 nd étage (fonctionnement gravitaire, sans électricité)	Permet de maîtriser le volume d'eau envoyé sur les bassins de traitement
2 nd étage de filtration : 1 filtre séparé en 2 ou 3 casiers → 1 seul casier est alimenté à la fois	Traitement de la pollution contenue dans les eaux usées : développement de la faune bactérienne.
Canal de comptage	Lecture du débit transitant dans la station Permet le prélèvement d'échantillon lors des bilans de fonctionnement de la station

Les roseaux garantissent l'alimentation en oxygène du massif en cassant la couche de boues par une action mécanique (balancier dû au vent). Le réseau de racines permet une meilleure circulation de l'air au sein du massif.

Depuis la mise en service de la station d'épuration, il a été observé la présence importante de lingettes.

Jetées dans les toilettes, les lingettes, comme de nombreux autres déchets causent de graves dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement : canalisations bouchées, perturbations du bon fonctionnement des stations d'épuration,...

A cause de ces lingettes que l'on croit biodégradables, c'est non seulement le branchement propre à chaque usager qui est menacé, mais également tout le système d'assainissement collectif. Elles endommagent les installations. En effet, les eaux usées ne peuvent plus s'écouler dans les collecteurs, et le réseau d'assainissement et la station d'épuration sont mis en charge.

Sans oublier que les réparations et la remise en état des installations et des réseaux engendrent bien évidemment un coût qui finit par se répercuter sur la facture de l'usager.

Il faut impérativement ne pas jeter dans les cuvettes des toilettes, éviers, grilles d'égouts,... les produits suivants :

- Lingettes de tous types (nettoyage et hygiène) et serviettes jetables, en papier ou textile.
- Protections féminines (serviettes hygiéniques,...), couches pour bébés,...
- Graisses et huiles domestiques ou professionnelles
- Huiles de vidanges, solvants, fonds de peinture, acides et produits chimiques.
- Produits phytosanitaires de jardin et notamment les désherbants

* Concernant les ordures ménagères, il est rappelé que les déchets doivent être mis dans des sacs poubelles et déposés dans les containers. Cela limite les nuisances et les mauvaises odeurs ! Tous les autres déchets doivent être personnellement amenés à la déchetterie de Couiza. Nous comptons sur votre sens civique.

* Les dimanches 22 et 29 mars 2015 ont eu lieu les élections départementales. Voici ci-dessous les résultats du 2ème tour :

Canton Quillan

Candidats	% voix commune	% voix canton	Statut
Anne-Marie BOHIC-CORTES et Francis SAVY Parti Socialiste	52,89%	48,06%	Elu
Elodie BRET-DIBAT et Pierre CASTEL Union pour un Mouvement Populaire	14,05%	27,08%	
Caroline DUFLOT et Rémy DUSSAUD Front National	33,06%	24,86%	

* Le vendredi 27 mars 2015 s'est tenu, à Montazels, le carnaval de l'ALAE du RPI Antugnac, Luc Sur Aude, Montazels. Nous avons eu le plaisir, malgré la météo, de voir défiler des petits pirates.



* Un regroupement de commandes de bois est remis en place par Mme Béatrice GAMBUS. Pour les personnes intéressées, nous vous prions de déposer le document qui vous a été remis, en mairie (aux heures d'ouverture ou dans la boîte aux lettres) avant le 30 avril. Les prix vous seront communiqués après négociation auprès du fournisseur.

* Des élections municipales complémentaires auront lieu le 12 avril 2015 pour élire un Conseiller Municipal suite au décès du Maire, M. Pierre SALVA. Si nécessaire, un second tour aura lieu le dimanche suivant. L'arrêté préfectoral d'organisation est affiché en Mairie. Suite à ce(s) vote(s), le nouveau conseil municipal procédera le vendredi suivant la date d'élection à la mise en place du nouveau conseil municipal avec l'élection du Maire et de ses adjoints.

* Dans le prochain trimestre, les barrières de sécurité de la rue de l'église vont être réinstallées.

* Le relevé des compteurs d'eau s'est effectué courant mars pour la période d'avril 2014 à mars 2015. A partir de cette année, la facturation se fera en 2 fois, une première estimation se fera en septembre et la facturation finale en mars 2016.

NOTE D'INFORMATIONS

* Suivant l'arrêté municipal concernant la divagation des animaux domestiques et des déjections canines, nous vous rappelons que les chiens, en particulier, doivent être tenus en laisse ou libres mais à proximité directe de son propriétaire sous peine de sanction.

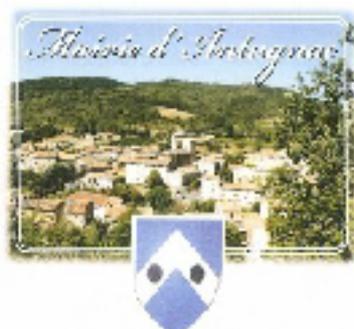
* L'embellissement du village, comme chaque année, va avoir lieu dans le second semestre.

*** NOUVELLE INFORMATION SUR LA DECHETTERIE DE COUIZA :**

elle est ouverte à tous les villages du canton. Par ailleurs, il est obligatoire d'avoir une carte pour y avoir accès.

Vous pouvez vous la procurer en vous rendant à la communauté de communes muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

SYNTHESE
DES CONSEILS
MUNICIPAUX



8, rue de la Mairie - 11160 ANTIGNAC
Tel. 04 63 24 04 09 - Fax 04 63 24 04 08
www.mairieantignac24.org

Conseil Municipal du 17 février 2015

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

L'ordre du jour du Conseil Municipal :

- ✓ Délibération pour indemnités de conseil de M. WINDENBERGER
- ✓ Délibération pour convention avec RTE pour autorisation de passages des lignes électriques
- ✓ Délibération pour convention avec redevance EDF
- ✓ Réflexion sur le budget 2015
- ✓ Inauguration de la STEP
- ✓ Organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015
- ✓ Questions diverses
- ✓ Affaires communales

*** Délibérations :**

Toutes les délibérations ont été *adoptées à l'unanimité* par les membres du Conseil.

*** Budget 2015 :** une réunion est prévue au mois de mars 2015 pour préparer le budget.

*** Inauguration de la STEP :** prévue initialement le 7 mars ; cette dernière est reportée au vu des derniers événements tragiques.

*** Affaires communales :**

- Mme IBANEZ Lydia reprend par intérim toutes les fonctions de M. SALVA Pierre au vu de son poste de 1ère adjointe.
- Un nouveau conseiller municipal va être élu et par la suite la réélection du Maire et de ses adjoints.

Conseil Municipal du 4 mars 2015

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

L'ordre du jour du Conseil Municipal :

- ✓ Délibération pour libéralités reçues
- ✓ Délibération pour le PPRI
- ✓ Préparation budget 2015
- ✓ Organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015
- ⇒ constitution du bureau
- ✓ Questions diverses
- ✓ Affaires communales

*** Délibérations :**

- délibération pour les libéralités reçues : *adoptée à l'unanimité* par les membres du Conseil.
- délibération pour le PPRI (délimitation des zones inondables par la DDTM) : *adoptée par les membres du conseil à 8 voix pour et 1 voix contre.*

*** Budget 2015 :** un projet de budget détaillé prévisionnel a été présenté aux membres du conseil pour étude.

*** Élections départementales :** Le bureau a été constitué pour les votes des 22 et 29 mars.